RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI 10 RUE SADI CARNOT

Sci au capital de 200 euros
[redacted]

Rcs DRAGUIGNAN 789461357

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINNAIRE

DE LA « SCI 10 RUE SADI CARNOT »

Le 02 Octobre 2026 à 15h00

Les associés de la SCI 10 RUE SADI CARNOT se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du gérant, conformément aux dispositions des statuts.

Étaient présents :

Mme GEREZ Angélique domiciliée à [redacted]

M. GEREZ Fréderic domicilié à [redacted]

L'assemblée générale est présidée par Mme GEREZ Angélique associée et gérante de la société.

La présidente constate que tous les associés sont présents et représente la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires et extraordinaires relevant de sa compétence, conformément aux dispositions des statuts.

La présidente déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur les questions suivantes :

1) Transfert du siège social à : [redacted]

 La présidente rappelle que le siège social de la SCI est actuellement fixé [redacted]

2) Modification corrélative de l'article 4 des statuts.

 Article 4– Siège social
 Le siège social est fixé au : [redacted]

3) Pouvoirs pour formalités.

 Que tous pouvoirs soient donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales de publicité et de dépôt.

RÉSOLUTION :

L'assemblée, après avoir entendu la lecture, l'approuve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, visé par au moins un associé présent et la présidente.

Mme GEREZ Angélique

M. GEREZ Frédéric

